Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260408-DCM26_035-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le huit avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Delphine DAVID, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **1er avril 2026**

PRESENTS :
Mesdames BAREL- CROSSE – DELALANDE CORBIE – DENISE - GUERIN DAVID – LEPASLIER – MARTIN – MORICE - NOYAL – PETITHOMME – RICHOUX - ROQUES - VERGER

Messieurs BREBANT – CHEREL – DESSAUGE - DALINO – DUFFE – FRIN – GUERIN – HAKKOU – HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY – SOHIER – THIRION – TILLARD – TRIGALLEZ

SECRETAIRE: M. TRIGALLEZ

PC/SC/26-035

SDE 35 - DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants ;

VU les statuts du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

CONSIDERANT que le SDE35 est administré par un Comité Syndical constitué de représentants des collectivités membres réparties en 3 collèges électoraux :

- Un collège de 319 délégués communaux (1 titulaire par tranche de 20 000 habitants). Ces délégués siègent au niveau des 7 pays du département : il y aura 20 délégués en 2026 au comité syndical ;
- Un collège de représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui peuvent adhérer au syndicat "à la carte" au titre des compétences optionnelles : 5 représentants EPCI en 2026 ;
- Un collège des représentants de Rennes Métropole, créé depuis le 1er janvier 2015 par la Loi MAPAM. La Métropole rennaise détentrice de la compétence "concession de la distribution publique d'électricité et de gaz" se substitue aux 43 communes qui la composent. Elle est représentée au prorata de sa population : 15 délégués en 2026.

CONSIDERANT que chaque commune désigne au sein de son conseil municipal un ou plusieurs représentant(s) qui siègent au Collège électoral (1 représentant par tranche ou fraction de 20 000 habitants) afin de participer à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat ; que ce ou ces représentant(s) seront ensuite référent(s) dans les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260408-DCM26_035-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Jérôme GUERIN en tant que représentant communal de la Ville de Montfort-sur-Meu auprès du SDE 35.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Président du SDE 35.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Delphine DAVID,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Stéphane TRIGALLEZ,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh